

**RÉCAPITULATION DES CHANGEMENTS À L'INSTRUMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS D'APPROBATION DES DOCUMENTS FINANCIERS (dernière mise à jour : 6 avril 2016)**

Chaque fois que l'instrument de délégation fait l'objet d'une révision ou qu'une mise à jour est approuvée, les tableaux de délégation sont remplacés par les plus récentes versions. Le tableau ci-dessous fournit un sommaire des modifications importantes, débutant avec l'instrument de délégation révisé et approuvé en avril 2016.

<b>Modifications à l'instrument de délégation depuis son approbation par le Ministre Duclos le 6 avril 2016</b>	<b>Approuvées par</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
<p><b>SECTION 3 – POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS</b></p> <p><b>Pouvoirs pour les programmes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les changements administratifs suivants ont été approuvés :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le <b>Projet pilote de mobilité étudiante vers l'étranger</b> a été renommé <b>Stratégie en matière d'éducation internationale – Projet pilote de mobilité étudiante vers l'étranger</b>.</li> <li>- La <b>Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance</b> a été renommée <b>Vers un chez-soi</b>.</li> <li>- Le programme de <b>Subvention fédérale de soutien du revenu pour les parents d'enfants assassinés ou disparus</b> a été retiré de l'Instrument puisqu'il a pris fin le 1<sup>er</sup> novembre 2019.</li> </ul> </li> </ul>	<p>Mark Perlman Dirigeant principal des finances</p>	<p>30 octobre 2019</p>
<p><b>RESTRICTIONS DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS AUX SPÉCIALISTES FONCTIONNELS DE LA DGDPF</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Restrictions des Spécialistes fonctionnels</b> : la colonne <b>Sommes de peu de valeur</b> a été ajoutée à la matrice pour les positions relevant du domaine de compétence des comptes payables et recevables (plein pouvoir).</li> </ul>	<p>Mark Perlman Dirigeant principal des finances</p>	<p>30 octobre 2019</p>
<p>La Direction générale du dirigeant principal des finances (DGDPF) a mis à jour la délégation des pouvoirs financiers dans le cadre de son mandat de tenir à jour l'Instrument de délégation financière (Instrument), conformément à la Directive sur la délégation des pouvoirs de dépenser et de pouvoirs financiers du Conseil du Trésor (CT). Les principaux changements sont les suivants :</p> <p><b>SECTION 1 – FONDS D'EXPLOITATION ET AUTRES AUTORITÉS FINANCIÈRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le libellé de certaines notes de bas de page a été révisé pour plus de clarté et pour refléter les changements.</li> <li>• Colonne 1.13 – Les pouvoirs financiers de la colonne « réclamations par et contre l'État » ont été délégués à la position <b>11.1 Directeur principal, DIRCM, DGDPF</b> (plein pouvoir) et <b>12.1 Directeur, DIRCM, DGDPF</b> (500 \$) pour les réclamations relatives à Phénix seulement.</li> <li>• Colonne 1.21 – Une nouvelle colonne a été créée « pouvoir relatif aux cartes d'achat » pour les pouvoirs financiers concernant les cartes d'achat. Cette autorité ne fait maintenant plus partie de la colonne 1.20 « pouvoir de passer des marchés ».</li> </ul>	<p>Jean-Yves Duclos Ministre</p>	<p>19 juillet 2019</p>

## EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

### INSTRUMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS D'APPROBATION DES DOCUMENTS FINANCIERS

- Colonne 1.26 – Le pouvoir financier « Remboursement de revenu, A.20 » de l'Instrument a été renommé « Remboursement, A.20 » afin de refléter sa véritable nature.
- La position **9.4 Dirigeant principal de la vérification** a été créée et se voit accorder le plein pouvoir de passation de marchés qui s'applique seulement aux contrats de services de vérification juricomptable.
- À la suite d'une réorganisation structurelle au sein de l'équipe de passation de marchés et approvisionnement :
  - Les positions **10.3, 10.5, 10.6** et **13.2** ont été renommées.
  - La position **10.3.1 Directeur général, Biens immobiliers, gestion du changement et des services régionaux (BIGCSR), DGDPF** a été créée.
  - La position **12.2 Directeur, Politique d'approvisionnement - GIBA, DGDPF** a été retirée de l'Instrument.
- La position **13.8 Évaluateur médical** a été créée pour refléter le fait que les fonctions de ceux-ci requièrent un pouvoir financier selon l'article 34 pour fonds d'exploitation plutôt qu'un pouvoir financier selon l'article 34 pour programmes législatifs.

#### SECTION 2 – AUTORITÉS FINANCIÈRES DES PROGRAMMES LÉGISLATIFS

##### Pouvoirs de programmes

- Colonne 2.15 – À la suite d'une réorganisation structurelle dans l'équipe chargée des transactions administratives touchant le compte de Régime de pensions du Canada, la position **16.4.1 Directeur – Secrétariat des politiques sur les aînés et les pensions, DGSRDS** a été créée pour remplacer la position **16.4 Directeur principal – Secrétariat des politiques sur les aînés et les pensions, DGSRDS**.

##### Délégations conjointes – Autre ministère

- Suite à la dissolution du ministère des Affaires autochtones et du Nord canadien (AANC) et à la création de deux nouveaux ministères en août 2017, le nom du ministère et les positions **21.1, 21.2, 21.3, 21.4** et **21.5** ont été renommées et les positions **21.6 Gestionnaire, Recherches de l'est et de l'ouest (AANC)** et **21.7 Gestionnaire, Coordination des paiements d'expérience commune (AANC)** ont été retirées de l'Instrument.

#### SECTION 3 – AUTORITÉS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

##### Pouvoirs pour les programmes d'EDSC

- Le nom des deux programmes suivants a été modifié :
  - Le **Programme d'apprentissage intégré en milieu de travail pour étudiant** a été renommé **Programme de placements étudiants**.
  - L'**Initiative sur le service volontaire pour les jeunes** a été renommée **l'Initiative Service jeunesse Canada**.

## EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

### INSTRUMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS D'APPROBATION DES DOCUMENTS FINANCIERS

<p><b>SECTION 4 – AUTRES AUTORITÉS DÉLÉGUÉES</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• À la suite d'une réorganisation structurelle au sein de l'équipe de passation de marchés et approvisionnement :<ul style="list-style-type: none"><li>- La position <b>10.5</b> a été renommée.</li><li>- La position <b>10.3.1 Directeur général, Biens immobiliers, gestion du changement et des services régionaux (BIGCSR), DGDPF</b> a été créée pour remplacer la position <b>10.3 Directeur général principal, Gestion des investissements, des biens et de l'investissement - GIBA, DGDPF</b>.</li></ul></li></ul> <p><b>SECTION 5 – RADIATIONS, DISPENSES, REMISES ET AUTRE</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• À la suite d'une réorganisation structurelle au sein de l'équipe de passation de marchés et approvisionnement :<ul style="list-style-type: none"><li>- La position <b>10.5</b> a été renommée.</li><li>- La position <b>10.3.1 Directeur général, Biens immobiliers, gestion du changement et des services régionaux (BIGCSR), DGDPF</b> a été créée pour remplacer la position <b>10.3 Directeur général principal, Gestion des investissements, des biens et de l'investissement - GIBA, DGDPF</b> et s'est vue accorder le plein pouvoir de radiation des biens de la Couronne.</li></ul></li></ul>		
<p><b>SECTION 6 – NOTES SUPPLÉMENTAIRES ET TABLEAU D'ÉQUIVALENCE</b></p> <p><b>Notes supplémentaires</b></p> <p>Les sections 1.20, 1.21 et 1.22, concernant le pouvoir de passation de marché, le pouvoir relatif aux cartes d'achat et celui de gérer des biens immobiliers, ont été entièrement révisées pour s'arrimer avec l'Instrument.</p> <p><b>Tableau d'équivalence</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La position <b>9.4 Dirigeant principal de la vérification</b> a été créée.</li><li>• Les positions <b>10.3, 10.5, 10.6</b> et <b>13.2</b> ont été renommées.</li><li>• La position <b>10.3.1 Directeur général, Biens immobiliers, gestion du changement et des services régionaux (BIGCSR), DGDPF</b> a été créée.</li><li>• La position <b>12.2 Directeur, Politique d'approvisionnement - GIBA, DGDPF</b> a été retirée de l'Instrument.</li><li>• La position <b>13.8 Évaluateur médical</b> a été créée et son équivalence à la position <b>19.1 Agent des prestations - Service Canada</b> a été retirée.</li><li>• La position <b>16.4.1 Directeur – Secrétariat des politiques sur les aînés et les pensions, DGSRDS</b> a été créée pour remplacer la position <b>16.4 Directeur principal – Secrétariat des politiques sur les aînés et les pensions, DGSRDS</b>.</li><li>• Les positions <b>21.1, 21.2, 21.3, 21.4</b> et <b>21.5</b> ont été renommées pour refléter la réorganisation structurelle.</li><li>• Les positions <b>21.6 Gestionnaire, Recherches de l'est et de l'ouest (AANC)</b> et <b>21.7 Gestionnaire, Coordination des paiements d'expérience commune (AANC)</b> ont été retirées de l'Instrument.</li></ul>	Mark Perlman Dirigeant principal des finances	2 juillet 2019

## EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

### INSTRUMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS D'APPROBATION DES DOCUMENTS FINANCIERS

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les demandes d'équivalences suivantes ont été approuvées :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- La position de « Dirigeant principal de l'accessibilité » est équivalente à la position <b>3.1 Sous-ministre adjoint</b>.</li> <li>- La position de « Directeur exécutif » est équivalente à la position <b>34.1 Directeur général principal / Directeur général</b>.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>RESTRICTIONS DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS AUX SPÉCIALISTES FONCTIONNELS DE LA DGDPF</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La matrice a été mise à jour :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour déléguer le pouvoir relatif aux cartes d'achat aux positions de l'équipe de passation de marchés et approvisionnement (PG-01 – 25k\$ et PG-02 à PG-06 – 100k\$).</li> <li>- Afin de refléter la vraie nature des remboursements en vertu de l'article 20 et de déléguer ce pouvoir à l'équipe des comptes payables (FI-01 – 1k\$; FI-02 - 5k\$ et FI-03 – plein pouvoir).</li> <li>- La position <b>13.2</b> a été renommée.</li> </ul> </li> </ul>		
<p><b>SECTION 6 – NOTES SUPPLÉMENTAIRES ET TABLEAU D'ÉQUIVALENCE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les demandes d'équivalence suivantes ont été approuvées :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les positions de Directeur exécutif d'expertise opérationnelle, Directeur exécutif - Centre d'expertise sont équivalentes à la position <b>15.12 Directeur exécutif - Opérations des affaires du RPC et de la SV, DGTGIS/SVP</b>.</li> <li>- Les positions de Directeur - Centre d'expertise, Directeur - Prestation des services sont équivalentes à la position <b>16.10 Directeur - Services de traitement et de paiement, Service Canada</b>.</li> <li>- Les positions de Gestionnaire - Administration centrale, Gestionnaire d'expertise opérationnelle, Gestionnaire principal d'expertise opérationnelle sont équivalentes à la position <b>17.4 Gestionnaire - Services de traitement et paiement - RPC et SV, DGTGIS/SVP</b>.</li> <li>- La position d'Agent de services aux programmes est équivalente à la position <b>19.1 Agent des prestations - Service Canada</b>.</li> </ul> </li> </ul>	Mark Perlman Dirigeant principal des finances	29 août 2019
<p><b>SECTION 3 – POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS</b></p> <p><b>Pouvoirs pour les programmes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Projet pilote de mobilité étudiante vers l'étranger</b> : Le Ministre a délégué des pouvoirs financiers pour ce nouveau programme.</li> </ul>	Jean-Yves Duclos Ministre	17 juillet 2019
<p><b>SECTION 3 – POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS</b></p> <p><b>Pouvoirs pour les programmes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Soutenir l'éducation postsecondaire autochtone : Financement pour Indspire</b> : Le Ministre a délégué des pouvoirs financiers pour ce nouveau programme.</li> </ul>	Jean-Yves Duclos Ministre	17 juillet 2019
<p><b>SECTION 1 – POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX FONDS D'OPÉRATION ET AUTRES POUVOIRS FINANCIERS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La nouvelle rubrique « Délégation commune – Autre ministère – Pouvoirs opérationnels » a été ajoutée.</li> </ul>	Jean-Yves Duclos Ministre	2 juillet 2019

## EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

### INSTRUMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS D'APPROBATION DES DOCUMENTS FINANCIERS

<ul style="list-style-type: none"> <li>Les pouvoirs financiers conférés à l'<b>Organisation canadienne d'élaboration de normes d'accessibilité (OCENA)</b> apparaissent maintenant sous la rubrique « Délégation commune – Autre ministère » pour refléter la délégation commune temporaire qui existe entre EDSC et OCENA.</li> <li>La <b>position 3.2 « Président-directeur général »</b> a été ajoutée à l'Instrument et s'est vu déléguée des pouvoirs financiers pour OCENA. Le ministre a délégué temporairement des pouvoirs financiers à cette position, jusqu'à ce qu'OCENA reçoive ses crédits parlementaires et ne relève plus d'EDSC.</li> </ul> <p><b>SECTION 6 – NOTES SUPPLÉMENTAIRES ET TABLEAU D'ÉQUIVALENCE</b></p> <p><b>Tableau d'équivalence</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La position <b>3.2 Président-directeur général (OCENA)</b> a été ajoutée à l'Instrument.</li> </ul>		
<p><b>SECTION 3 – POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS</b></p> <p><b>Pouvoirs pour les programmes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Programme Droit au but</b> : Le Ministre a délégué des pouvoirs financiers pour ce nouveau programme.</li> <li>La note de bas de page #8 a été ajoutée à l'Instrument indiquant la date de fin de ce programme.</li> </ul>	Jean-Yves Duclos Ministre	20 juin 2019
<p><b>SECTION 3 – POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS</b></p> <p><b>Pouvoirs pour les programmes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Programme de préparation à l'investissement</b> : Le Ministre a délégué des pouvoirs financiers pour ce nouveau programme.</li> <li>La note de bas de page #7 a été ajoutée à l'Instrument indiquant la date de fin de ce programme.</li> </ul>	Jean-Yves Duclos Ministre	12 juin 2019
<p><b>SECTION 3 – POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS</b></p> <p><b>Pouvoirs pour les programmes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Ententes relatives aux protocoles d'engagement</b> : Le Ministre a délégué des pouvoirs financiers pour ce nouveau programme.</li> </ul>	Jean-Yves Duclos Ministre	16 avril 2019
<p><b>SECTION 3 – POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS</b></p> <p><b>Pouvoirs pour les programmes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le dirigeant principal des finances a approuvé un changement administratif au nom d'un programme. La <b>Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi des Autochtones (SFCEA)</b> a été renommée <b>Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (FCEA)</b>. Les deux noms (<b>SFCEA/FCEA</b>) coexisteront dans l'Instrument jusqu'au 31 mars 2020. À compter du 1<sup>er</sup> avril 2020, seulement <b>FCEA</b> demeurera dans l'Instrument.</li> <li>À cet effet, la note de bas de page #6 a été ajoutée à l'Instrument.</li> </ul> <p><b>A-E Partie II</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le dirigeant principal des finances a approuvé un changement administratif au nom d'un programme. La <b>Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi des Autochtones (SFCEA)</b> a été renommée <b>Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (FCEA)</b>. Les deux noms (<b>SFCEA/FCEA</b>) coexisteront dans l'Instrument jusqu'au 31 mars 2020. À compter du 1<sup>er</sup> avril 2020, seulement <b>FCEA</b> demeurera dans l'Instrument.</li> <li>À cet effet, la note de bas de page #4 a été ajoutée à l'Instrument.</li> </ul>	Mark Perlman, Dirigeant principal des finances	1er avril 2019

## EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

### INSTRUMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS D'APPROBATION DES DOCUMENTS FINANCIERS

<p><b>SECTION 3 – POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS</b></p> <p><b>Pouvoirs pour les programmes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ententes sur le développement de la main-d'œuvre</b> : Le Ministre a délégué des pouvoirs financiers pour le regroupement de trois programmes existants, soit les Ententes sur le Fonds canadien pour l'emploi, les Ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées et l'Initiative ciblée pour les personnes âgées.</li> <li>• <b>Initiative ciblée pour les personnes âgées</b> : Suppression de ce programme de l'Instrument de délégation financière puisqu'il a pris fin en mars 2017.</li> </ul>	<p>Jean-Yves Duclos Ministre</p>	<p>22 mars 2019</p>
<p><b>SECTION 3 – POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS</b></p> <p><b>Pouvoirs pour les programmes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones</b> : Le Ministre a délégué des pouvoirs financiers pour ce nouveau programme.</li> </ul>	<p>Jean-Yves Duclos Ministre</p>	<p>15 février 2019</p>
<p><b>SECTION 3 – POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS</b></p> <p><b>Pouvoirs pour les programmes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Programme de financement des objectifs de développement durable</b> : Le Ministre a délégué des pouvoirs financiers pour ce nouveau programme.</li> </ul>	<p>Jean-Yves Duclos Ministre</p>	<p>30 janvier 2019</p>
<p><b>SECTION 3 – POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS</b></p> <p><b>Pouvoirs pour les programmes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Programme de financement du travail</b> : Le Ministre a approuvé les modifications aux limites des autorités pour ce programme.</li> </ul>	<p>Jean-Yves Duclos Ministre</p>	<p>7 janvier 2019</p>
<p><b>SECTION 3 – POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS</b></p> <p><b>Pouvoirs pour les programmes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Programme de collaboration syndicale-patronale</b> : Le Ministre a délégué des pouvoirs financiers pour ce nouveau programme.</li> </ul>	<p>Jean-Yves Duclos Ministre</p>	<p>20 décembre 2018</p>
<p><b>SECTION 6 – NOTES SUPPLÉMENTAIRES ET TABLEAU D'ÉQUIVALENCE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La demande d'équivalence suivante a été approuvée : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les positions de Sous-ministre adjoint - Politique, Règlement des différends et Affaires internationales (PRDAI) et Sous-ministre adjoint - Conformité, opérations et développement des programmes (CODP) sont équivalentes à la position <b>33.7 Sous-ministre adjoint du Travail</b>.</li> </ul> </li> </ul>	<p>Mark Perlman Dirigeant principal des finances</p>	<p>7 décembre 2018</p>
<p><b>SECTION 3 – POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS</b></p> <p><b>Pouvoirs pour les programmes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Programme des travailleurs étrangers temporaires - Réseau de soutien des travailleurs migrants (RSTM)</b>: Le Ministre a délégué des pouvoirs financiers pour ce nouveau programme.</li> <li>• <b>Compétences futures</b> : Le Ministre a délégué des pouvoirs financiers pour ce nouveau programme.</li> </ul>	<p>Jean-Yves Duclos Ministre</p>	<p>19 novembre 2018</p>

## EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

### INSTRUMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS D'APPROBATION DES DOCUMENTS FINANCIERS

<p><b>RESTRICTIONS DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS AUX SPÉCIALISTES FONCTIONNELS DE LA DGDPF</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Restrictions des Spécialistes fonctionnels:</b> la matrice a été mise à jour pour déléguer l'autorité de l'article 34 pour les transactions de règlements interministériels aux positions des comptes payables (FI-02 - 5 000 \$ et FI-03 – plein pouvoir).</li> </ul>	<p>Mark Perlman Dirigeant principal des finances</p>	<p>19 novembre 2018</p>
<p><b>SECTION 6 – NOTES SUPPLÉMENTAIRES ET TABLEAU D'ÉQUIVALENCE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suite à la révision de la Politique ministérielle sur les adhésions, la section 1.08 sur les frais d'adhésion a été entièrement révisée pour s'arrimer avec la politique ministérielle ainsi qu'avec l'Instrument de délégation des pouvoirs financiers.</li> </ul>	<p>Mark Perlman Dirigeant principal des finances</p>	<p>15 novembre 2018</p>
<p><b>SECTION 3 - POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS</b></p> <p><b>Pouvoirs pour les programmes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La position <b>31.7 Ministre des Aînés</b> a été ajoutée à l'Instrument afin de refléter le mandat de la nouvelle ministre des aînés à la suite du remaniement ministériel de juillet 2018.</li> <li>• <b>Programme Nouveaux horizons pour les aînés:</b> Les pouvoirs pour les deux composantes de ce programme ont été délégués à la Ministre des Aînés.</li> </ul>	<p>Jean-Yves Duclos Ministre</p>	<p>6 novembre 2018</p>
<p><b>SECTION 3 - POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS</b></p> <p><b>Pouvoirs pour les programmes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Allocation canadienne aux parents de jeunes victimes de crimes (PJVC) (max de 15 750\$)</b> : Le Ministre a délégué des pouvoirs financiers pour ce nouveau programme.</li> <li>• <b>Subvention fédérale de soutien du revenu pour les parents d'enfants assassinés ou disparus (PEAD) (max de 15 750\$)</b> : La limite du programme, fixée à 12 250\$, a été augmentée à 15 750\$ afin de correspondre à celle de PJVC pendant la période de coexistence.</li> </ul> <p><b>SECTION 6 – NOTES SUPPLÉMENTAIRES ET TABLEAU D'ÉQUIVALENCE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les positions <b>38.4 Conseiller du programme</b> et <b>38.5 Agent de projet</b> ont été ajoutées afin de refléter la structure en place pour l'Allocation canadienne aux parents de jeunes victimes de crimes (PJVC).</li> </ul>	<p>Jean-Yves Duclos Ministre</p>	<p>3 octobre 2018</p>
<p><b>SECTION 6 – NOTES SUPPLÉMENTAIRES ET TABLEAU D'ÉQUIVALENCE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La demande d'équivalence suivante a été approuvée : - la position de « Conseiller principal du programme pour NOS » est équivalente à la position <b>38.4 Conseiller du programme</b>.</li> </ul>	<p>Mark Perlman Dirigeant principal des finances</p>	<p>3 octobre 2018</p>
<p><b>SECTION 1 – POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX FONDs D'OPÉRATION ET AUTRES POUVOIRS FINANCIERS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DGTGIS/SVP remplace DGSTP suite au changement de nom de la Direction générale.</li> </ul> <p><b>SECTION 2 - POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX PROGRAMMES LÉGISLATIFS</b></p> <p><b>Pouvoirs pour les programmes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DGTGIS/SVP remplace DGSTP suite au changement de nom de la Direction générale.</li> </ul>	<p>Jean-Yves Duclos Ministre</p>	<p>10 août 2018</p>

## EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

### INSTRUMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS D'APPROBATION DES DOCUMENTS FINANCIERS

<p><b>SECTION 3 - POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS</b></p> <p><b>Pouvoirs pour les programmes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Subvention incitative aux apprentis à l'intention des femmes (max. de 6k\$)</b> : Le Ministre a délégué des pouvoirs financiers pour ce nouveau programme.</li> <li>• DGTGIS/SVP remplace DGSTP suite au changement de nom de la Direction générale.</li> </ul> <p><b>SECTION 6 – NOTES SUPPLÉMENTAIRES ET TABLEAU D'ÉQUIVALENCE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DGTGIS/SVP remplace DGSTP suite au changement de nom de la Direction générale.</li> </ul>		
<p><b>SECTION 1 – POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX FONDS D'OPÉRATION ET AUTRES POUVOIRS FINANCIERS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les positions <b>1.6 Ministre des Services publics, de l'Approvisionnement et de l'Accessibilité</b> et <b>1.7 Ministre des Aînés</b> ont été ajoutées à l'Instrument afin de refléter les nouveaux mandats du ministère à la suite du remaniement ministériel de juillet 2018.</li> </ul> <p><b>SECTION 2 - POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX PROGRAMMES LÉGISLATIFS</b></p> <p><b>Pouvoirs pour les programmes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La colonne 2.05 Loi et règlement canadien sur l'épargne-invalidité</b>: La position 1.6 Ministre des Services publics, de l'Approvisionnement et de l'Accessibilité, est désignée comme étant le Ministre responsable pour les fins de la <i>Loi canadienne sur l'épargne-invalidité</i>.</li> </ul> <p><b>SECTION 3 - POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS</b></p> <p><b>Pouvoirs pour les programmes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Fonds d'intégration pour les personnes handicapées, Fonds pour l'accessibilité et Programme de partenariat de développement social - Handicapés</b>: Les pouvoirs du Ministre des Sports et des Personnes handicapées ont été réaffectés au Ministre des Services publics, de l'Approvisionnement et de l'Accessibilité.</li> </ul>	Jean-Yves Duclos Ministre	27 juillet 2018
<p><b>SECTION 3 – POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS</b></p> <p><b>Pouvoirs pour les programmes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mesures de soutien pour l'information sur le marché du travail au Canada</b>: Le Ministre a délégué des pouvoirs financiers pour ce nouveau programme.</li> </ul>	Jean-Yves Duclos Ministre	14 juin 2018
<p><b>SECTION 1 – POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX FONDS D'OPÉRATION ET AUTRES POUVOIRS FINANCIERS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pouvoirs financiers conférés à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) apparaissent maintenant sous la rubrique « Délégation commune – Autre ministère – Pouvoirs fonctionnels (ministère) » pour refléter la délégation commune qui existe entre EDSC et SPAC.</li> <li>• <b>La position 9.3 «Sous-ministre délégué (SPAC) »</b> a été ajouté à l'Instrument afin de déléguer les pouvoirs financiers en vertu des articles 34 et 33 de la <i>LGFP</i> pour les dépenses salariales d'EDSC pendant des situations d'urgence.</li> </ul>	Jean-Yves Duclos Ministre	27 avril 2018

## EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

### INSTRUMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS D'APPROBATION DES DOCUMENTS FINANCIERS

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La note 11 de bas de page (maintenant la note 10)</b> a été ajoutée afin de préciser que le Sous-ministre délégué (position 9.3) n'exercera pas la délégation d'urgence sans l'accord préalable du Contrôleur général du Canada et avoir communiqué un avis aux ministères le plus tôt possible.</li> <li>• La numérotation des notes de pages a été modifiée de façon à ce qu'elle reflète l'ordre à laquelle elles apparaissent dans le tableau.</li> <li>• <b>La position 13.7 « Conseiller en vérification de la rémunération (SPAC) »</b> a été déplacée de la rubrique « Pouvoirs fonctionnels (ministère) » à « Délégation commune – Autre ministère – Pouvoirs fonctionnels (ministère) » afin de regrouper les pouvoirs financiers conférés à SPAC.</li> </ul>		
<p><b>SECTION 3 – POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS</b></p> <p><b>Pouvoirs pour les programmes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Projet pilote ayant pour but de faire connaître et améliorer l'accès au bon d'études canadien:</b> Le Ministre a délégué des pouvoirs financiers pour ce nouveau programme.</li> </ul>	Jean-Yves Duclos Ministre	16 janvier 2018
<p><b>SECTION 1 – POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX FOND D'OPÉRATION ET AUTRES POUVOIRS FINANCIERS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pouvoirs financiers ont été modifiés conformément aux dispositions des nouvelles normes d'approbation du Conseil du Trésor (CT) figurant dans sa Directive révisée sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements (DVACÉ) en vigueur le 1er avril 2017: <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mention « non-événements (mandat principal) » a été éliminée de la section « initiation de la dépense » puisque la Directive révisée DVACÉ du CT ne fait plus la distinction entre un événement exempté et un événement non-exempté.</li> <li>- <b>Colonne 1.01 « événements »:</b> Les pouvoirs du Sous-ministre (SM) d'EDSC, du SM du Travail et du Chef de l'exploitation (CE) (Service Canada) (SC) sont passés de 25k\$ à 50k\$. Les pouvoirs du SM délégué principal et du SM délégué sont passés de 5k\$ à 50k\$. Les pouvoirs du Sous-ministre adjoint (SMA) et le Dirigeant principal des finances (DPF) (DGDPF) sont passés de 5k\$ à 25k\$. Les pouvoirs du Directeur général (DG) sont passés de 1,5k\$ à 15k\$. Les pouvoirs du SMA principal, Politiques stratégiques et de service (DGPSS) sont passés de 0\$ à 25k\$.</li> <li>- <b>Colonne 1.03 « voyages domestiques »:</b> Les pouvoirs d'approbation de voyage sont maintenant délégués aux échelons inférieurs au SMA. Conséquemment, des pouvoirs ont été délégués au DG, au Directeur et au Gestionnaire.</li> <li>- <b>Colonne 1.05 « accueil »:</b> Les pouvoirs du SM d'EDSC, du SM du Travail et du CE (SC) sont passés de 5k\$ à 10k\$. Les pouvoirs du SM délégué principal et du SM délégué sont passés de 1,5k\$ à 10k\$. Les pouvoirs du SMA, du DPF (DGDPF), de l'adjoint au DPF (DGDPF), du DG principal (DIRCM) (DGDPF) et le Directeur général des services régionaux sont passés de 1.5k\$ à 3k\$. Les pouvoirs du Directeur général et du Chef de cabinet (bureaux de Ministres et de Sous-ministres) sont passés de 1,5k\$ à 2k\$. Les pouvoirs ont été délégués à l'échelon de Directeur avec une limite de 1k\$.</li> </ul> </li> </ul>	Jean-Yves Duclos Ministre	30 octobre 2017

## EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

### INSTRUMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS D'APPROBATION DES DOCUMENTS FINANCIERS

<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Colonne 1.06 « formation/frais »</b>: La mention « formelle » a été éliminée du titre puisque la DVACÉ ne fait plus la distinction entre une formation et une formation formelle. Une note faisant référence à l'arbre de décisions pour les conférences est incluse.</li><li>- <b>Colonne 1.07 « conférences »</b>: Les pouvoirs du SM d'EDSC, du SM du Travail et du CE (SC) sont passés de 25k\$ à 50k\$. Les pouvoirs du SM délégué principal et du SM délégué sont passés de 5k\$ à 50k\$. Les pouvoirs du SMA et du DPF (DGDPF) sont passés de 5k\$ à 25k\$.</li><li>• <b>La note 2 de bas de page (maintenant la note 5)</b> a été modifiée afin d'indiquer que la restriction s'applique seulement aux positions de Chef de cabinet dans les bureaux de Ministre pour les voyages liés aux « opérations » du ministère plutôt que de son « mandat » afin de démontrer que la portée de la DVACÉ est plus vaste qu'auparavant.</li><li>• <b>La note 6 de bas de page</b> a été modifiée afin que la limite du DPF passe de 5k\$ à 10k\$ lorsque le SM, le CE ou le SMA assiste à la réception.</li><li>• <b>La note 9 de bas de page (maintenant la note 8)</b> a été ajoutée afin de préciser que le SMA principal de la DGPSS peut seulement approuver les voyages internationaux conjointement avec le DPF.</li><li>• <b>La note 10 de bas de page (maintenant la note 4)</b> a été ajoutée afin de préciser que le DG ne peut pas approuver la participation à une conférence. Une note faisant référence à l'arbre de décisions pour les conférences est incluse.</li><li>• La numérotation des notes de pages a été modifiée de façon à ce qu'elle reflète l'ordre à laquelle elles apparaissent dans le tableau.</li><li>• Un <b>bloc-signature</b> a été ajouté au gabarit tel que prescrivent le « Guide à l'intention des ministres sur la délégation des pouvoirs » du Bureau du contrôleur général et le « Guide sur la délégation et l'application des pouvoirs de dépenser et des pouvoirs financiers » du Conseil du Trésor.</li></ul> <p><b>SECTION 6 – NOTES SUPPLÉMENTAIRES ET TABLEAU D'ÉQUIVALENCE</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La section VI (B) des notes supplémentaires, qui fournit des définitions et des restrictions importantes pour compléter l'Instrument de délégation financière, a été révisée dans son intégralité afin d'être conforme à la DVACÉ du CT ainsi que la politique ministérielle.</li></ul>		
<p><b>SECTION 3 – POUVOIRS FINANCIERS POUR LES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS</b></p> <p><b>Pouvoirs pour les programmes</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical</b>: Le Ministre a délégué des pouvoirs financiers pour ce nouveau programme.</li><li>• <b>Initiative sur le service volontaire pour les jeunes</b>: Le Ministre a délégué des pouvoirs financiers pour ce nouveau programme</li></ul>	Jean-Yves Duclos Ministre	28 juillet 2017

## EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

### INSTRUMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS D'APPROBATION DES DOCUMENTS FINANCIERS

<p><b>SECTION 6 – NOTES SUPPLÉMENTAIRES ET TABLEAU D'ÉQUIVALENCE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La position <b>33.10 « Sous-ministre adjoint, DGPSS »</b> a été ajouté à l'Instrument et s'est vu délégué des pouvoirs financiers pour l'AGJE.</li> </ul>	<p>Mark Perlman Dirigeant principal des finances</p>	<p>17 juillet 2017</p>
<p><b>SECTION 3 – POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS</b></p> <p><b>Pouvoirs pour les programmes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>L'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE):</b> Le Ministre a délégué des pouvoirs financiers pour ce nouveau programme.</li> </ul>	<p>Jean-Yves Duclos Ministre</p>	<p>4 juillet 2017</p>
<p><b>SECTION 1 – POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX FONDS D'OPÉRATION ET AUTRES POUVOIRS FINANCIERS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>La note 8 de bas de page</b> a été ajoutée afin de préciser que le domaine de compétence du Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail à l'égard de la Direction générale des compétences et de l'emploi (DGCE) s'applique seulement aux items non liés à l'assurance-emploi tel que l'indique la lettre de mandat du Ministre Duclos datée le 22 août 2016.</li> </ul> <p><b>SECTION 2 – POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX PROGRAMMES LÉGISLATIFS</b></p> <p><b>Pouvoirs pour les programmes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>La colonne 2.05 « loi et règlement canadien sur l'épargne-invalidité » :</b> La position 1.5 « Ministre des Sports et des Personnes handicapées » est désignée le Ministre responsable pour les fins de la <i>Loi canadienne sur l'épargne-invalidité</i>.</li> <li><b>La colonne 2.14 « transactions touchant le compte de gestion de l'assurance-emploi »:</b> Les pouvoirs conférés en vertu des articles 34 et 33 ont été retirés de la position <b>1.2 Ministre de l'Emploi, du Développement de la main d'œuvre et du Travail</b> parce qu'ils ne sont plus requis tel que l'indique la lettre de mandat du 22 août 2016.</li> </ul> <p><b>SECTION 3 – POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS</b></p> <p><b>Pouvoirs pour les programmes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Fonds d'intégration pour les personnes handicapées:</b> Les pouvoirs du Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail ont été réaffectés à la Ministre des Sports et des Personnes handicapées conformément aux lettres de délégation du 9 janvier 2017.</li> </ul> <p><b>Programmes conjoints EDSC-CAEC (Partie II de l'assurance-emploi)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>La note 1 de bas de page</b> a été retirée parce que les restrictions à la <i>Partie II de l'assurance-emploi – Article 61 – Prestations d'emploi et Mesures de soutien (PEMS)</i> ont été enlevées pour toutes les positions.</li> <li><b>La note 1 de bas de page</b> a été ajoutée pour restreindre les pouvoirs du Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail à deux volets de PEMS de la <i>Partie II de l'assurance-emploi – Article 61</i>.</li> </ul>	<p>Jean-Yves Duclos Ministre</p> <p>Note: Les pouvoirs relatifs aux subventions et contributions de la <i>Partie II de l'assurance-emploi</i> ont été approuvés par la Commission de l'assurance-emploi du Canada (CAEC)</p>	<p>8 juin 2017</p>

## EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

### INSTRUMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS D'APPROBATION DES DOCUMENTS FINANCIERS

<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Les domaines de compétence A, B et C</b> pour les Ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) – Article 63 – PEMS de la <i>Partie II de l'assurance-emploi</i> ont été retirées au Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail puisqu'il ne s'agit pas de la pratique en vigueur.</li><li>• <b>Le domaine de compétence B</b> pour les EDTM – Article 63 – <i>Partie II de l'assurance-emploi</i> a été retiré du SM, du SM délégué principal, du SM adjoint de la DGCE, du Directeur général, du Chef des opérations pour Service Canada et du SM adjoint régional puisqu'il ne s'agit pas de la pratique en vigueur.</li></ul> <p><b>SECTION 5 – POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX RADIATIONS</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>La note 1 de bas de page</b> a été ajoutée afin de restreindre les domaines de compétence du Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail en matière de la DGCE aux items non reliés à l'assurance-emploi selon la lettre de mandat.</li></ul> <p><b>SECTION 6 – NOTES SUPPLÉMENTAIRES ET TABLEAU D'ÉQUIVALENCE</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>La position 1.5 « Ministre des Sports et des Personnes handicapées »</b> a été ajoutée à l'Instrument selon le nouveau gouvernement et a reçu la délégation de la colonne 2.05 aux fins de la <i>Loi canadienne sur l'épargne-invalidité</i>.</li><li>• <b>La position 16.13 « Directeur, politique et recherche – Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE), Direction générale de l'apprentissage (DGA) »</b> a été renumérotée position 16.12.</li></ul>		
<p><b>SECTION 6 – NOTES SUPPLÉMENTAIRES ET TABLEAU D'ÉQUIVALENCE</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les positions suivantes ont changé de nom pour tenir compte de la terminologie utilisée dans l'organigramme:<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>position 2.3</b> de « Chef des opérations (Service Canada) » à « Chef de l'exploitation (Service Canada) »</li><li>- <b>position 32.5</b> de « Chef des opérations (Service Canada) » à « Chef de l'exploitation (Service Canada) »</li></ul></li><li>• Les demandes d'équivalence suivantes ont été approuvées:<ul style="list-style-type: none"><li>- la position de « Sous-ministre adjoint associé, Direction générale de la Politique stratégique et de service (DGPSS) » est équivalente à la <b>position 14.1 « Sous-ministre adjoint principal (DGPSS) »</b></li><li>- la position de « Sous-ministre adjoint principal, Direction générale de la Transformation et de la gestion intégrée des services (DGTGIS) » est équivalente à la <b>position 14.4 « Sous-ministre adjoint, Direction générale de services de traitement et de paiement (DGSTP) »</b></li><li>- la position de « Sous-ministre adjoint principal, Direction générale de la Sécurité du revenu et du développement social (DGRDS) » est équivalente à la <b>position 14.7 « Sous-ministre adjoint (DGRDS) »</b></li><li>- la position de « Sous-ministre adjoint associé, Direction générale des Compétences et de l'emploi (DGCE) » est équivalente à la <b>position 33.3 « Sous-ministre adjoint principal (DGCE) »</b></li><li>- la position de « Sous-ministre adjoint principal (DGCE) » est équivalente à la <b>position 33.3 « Sous-ministre adjoint (DGCE) »</b></li></ul></li></ul>	Mark Perlman Dirigeant principal des finances	21 avril 2017

## EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

### INSTRUMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS D'APPROBATION DES DOCUMENTS FINANCIERS

<ul style="list-style-type: none"> <li>- la position de « Sous-ministre adjoint principal (DGTGIS) » est équivalente à la <b>position 33.4 « Sous-ministre adjoint (DGSTP) »</b></li> <li>- la position de « Sous-ministre adjoint principal (DGRSDS) » est équivalente à la <b>position 33.8 « Sous-ministre adjoint (DGRSDS) »</b></li> </ul>		
<p><b>SECTION 3 – POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS</b></p> <p><b>Pouvoirs pour les programmes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Programme d'apprentissage intégré en milieu de travail pour étudiant (PAIMTE):</b> Le Ministre a délégué des pouvoirs financiers pour ce nouveau programme.</li> </ul>	Jean-Yves Duclos Ministre	13 mars 2017
<p><b>SECTION 6 – NOTES SUPPLÉMENTAIRES ET TABLEAU D'ÉQUIVALENCE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Position 15.1 Directeur général, PCPE</b> a été ajouté afin d'harmoniser les rôles au sein de la Direction générale de l'apprentissage avec leurs besoins réels d'approbation en vertu de l'article 34 de la <i>LGFP</i> pour le PCPE.</li> </ul>	Mark Perlman Dirigeant principal des finances	20 février 2017
<p><b>SECTION 6 – NOTES SUPPLÉMENTAIRES ET TABLEAU D'ÉQUIVALENCE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les <b>positions de « Chef d'équipe, de Conseiller en expertise opérationnelle et de Consultant en expertise opérationnelle »</b> ont été approuvées comme équivalentes à la position 17.3 « Gestionnaire de centre Service Canada » pour l'exécution de paiement des prestations de l'Assurance-emploi.</li> </ul>	Mark Perlman Dirigeant principal des finances	12 janvier 2017
<p><b>SECTION 6 – NOTES SUPPLÉMENTAIRES ET TABLEAU D'ÉQUIVALENCE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La <b>position de « Dirigeant principal des données »</b> a été approuvée comme étant équivalente à la position 4.1 « Directeur général principal/Directeur général ».</li> </ul>	Mark Perlman Dirigeant principal des finances	10 novembre 2016
<p><b>SECTION 1 – POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX FONDS D'OPÉRATION ET AUTRES POUVOIRS FINANCIERS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pouvoirs financiers sous la rubrique « article 34 - paie et avantages » ont été transférés aux Conseillers en vérification de la rémunération de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) (échelon 13.7) afin qu'ils exercent la saisie et la vérification des données de paie d'EDSC. Cette délégation est soumise à certaines contraintes, comme l'indique la note 7 de bas de page de l'Instrument.</li> <li>• La <b>note 7 de bas de page</b> a été ajoutée afin de préciser que le transfert des pouvoirs financiers sous « article 34 - paie et avantages » aux Conseillers en vérification de la rémunération SPAC (échelon 13.7) est pour des fins de saisie et de vérification des données de paie d'EDSC.</li> </ul> <p><b>SECTION 6 – NOTES SUPPLÉMENTAIRES ET TABLEAU D'ÉQUIVALENCE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La <b>position 13.7 « Conseiller en vérification de la rémunération (SPAC) »</b> a été ajoutée afin de permettre aux employés de SPAC d'exercer les pouvoirs financiers au nom d'EDSC pour les actions liées à la paie en vertu de l'article 34 de la <i>LGFP</i>.</li> </ul>	Jean-Yves Duclos Ministre	8 avril 2016

## EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

### INSTRUMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS D'APPROBATION DES DOCUMENTS FINANCIERS

<b>Sommaire des modifications importantes pour l'instrument de délégation d'avril 2016</b>	<b>Approuvées par</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
<p>Une revue complète de l'instrument de délégation approuvé par le Ministre Poilievre en mai 2015 (incluant des approbations ad hoc entre mai 2015 et avril 2016) a été effectuée suite à la nomination du Ministre Duclos en novembre 2015. Les principales modifications sont les suivantes :</p> <p><b>MODIFICATIONS GÉNÉRALES:</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Révision et mise à jour des pouvoirs opérationnels de signature de l'Instrument dans le cadre du Programme de reconnaissance ainsi qu'en ce qui concerne la passation des marchés;</li><li>- Des changements significatifs ont été apportés aux délégations financières pour les programmes de subventions et contributions;</li><li>- Des mises à jour d'éléments administratifs ont été faites afin de refléter les changements concernant la structure organisationnelle ainsi qu'au niveau des titres de positions pour certaines fonctions ministérielles;</li><li>- Le nom du tableau « Pouvoirs reliés aux radiations, dispenses et remises » (Section 5) a été mis à jour et se nomme maintenant « Pouvoirs reliés aux radiations, dispenses, remises et autre » (Section 5) afin d'inclure le nouveau pouvoir lié aux sommes de peu de valeur;</li><li>- L'Instrument restera divisé en cinq sections comme indiqué ci-dessous mais, tel que mentionné ci-haut, le nom de la section 5 a été révisé afin de refléter le nouveau pouvoir en ce qui concerne les « Sommes de peu de valeur » :<ol style="list-style-type: none"><li>1. Pouvoirs relatifs aux fonds d'opération et autres pouvoirs financiers;</li><li>2. Pouvoirs financiers relatifs aux programmes législatifs;</li><li>3. Pouvoirs relatifs aux subventions et contributions (S &amp; C);</li><li>4. Autres pouvoirs financiers;</li><li>5. Pouvoirs financiers relatifs aux radiations, dispenses, remises et autre.</li></ol></li><li>- Une mise à jour des notes supplémentaires et de la table des postes équivalents a été effectuée en fonction des changements dans les différentes sections de l'Instrument.</li></ul> <p><b>MODIFICATIONS DÉTAILLÉES:</b></p> <p><b>SECTION 1 – POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX FONDS D'OPÉRATION ET AUTRES POUVOIRS FINANCIERS</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Colonne 1.05 – Une note de bas de page (#6) a été ajoutée afin de spécifier la limite du pouvoir financier pour le Dirigeant principal des finances (DPF) en ce qui concerne les frais d'accueil qui se voit augmenté à 5 000\$ lorsque le Sous-ministre participe à l'activité;</li></ul>	<p>Minister Jean-Yves Duclos</p> <p>Note: Les pouvoirs relatifs aux subventions et contributions de la Partie II de l'assurance-emploi ont été approuvées par la Commission de l'assurance-emploi du Canada (CAEC)</p>	<p>6 avril 2016</p>

## EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

### INSTRUMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS D'APPROBATION DES DOCUMENTS FINANCIERS

- Colonne 1.15 – Les pouvoirs financiers en ce qui concerne le Programme de reconnaissance (opérationnels et fonctionnels) ont été revus et modifiés étant donné que la politique archivée du SCT ne restreint plus les pouvoirs financiers. Les limites ont été révisées et de nouvelles limites ont été établies en fonction de la politique ministérielle du Programme de reconnaissance. Étant donné que la politique du Programme de reconnaissance révisée d'EDSC considère maintenant les primes spontanées comme étant formelles, de nouvelles délégations ont été accordées;
- Colonne 1.16 – Les pouvoirs financiers en ce qui concerne le Programme de reconnaissance (opérationnels et fonctionnels) ont été retirés afin de respecter la politique ministérielle du Programme de reconnaissance dans laquelle les reconnaissances informelles sont redéfinies comme n'ayant aucun impact financier;
- Colonne 1.20 – La limite du pouvoir financier de passer des marchés a été modifiée à "P" (plein pouvoir) pour les positions de Sous-ministre adjoint à adjoint(e) exécutif(ve) afin de couvrir les différentes limites de crédit de certaines cartes d'achat dans le ministère. Ces pouvoirs financiers sont sujets à certaines restrictions indiquées en note de bas de page dans l'Instrument;
- Des mises à jour d'éléments administratifs ont été faites afin de refléter les changements concernant la structure organisationnelle ainsi qu'au niveau des titres de positions pour des fonctions ministérielles.

#### SECTION 2 – POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX PROGRAMMES LÉGISLATIFS

##### Pouvoirs de programmes

- Colonnes 2.01, 2.02 et 2.03 – La Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail détient le plein pouvoir financier pour les programmes législatifs que la Ministre du Travail détenait précédemment: Colonne 2.01 (Loi sur le programme de protection des salariés), 2.02 (Lois sur l'indemnisation des agents de l'État) et 2.03 (Loi sur l'indemnisation des marins marchands);
- Colonne 2.04 – Le pouvoir financier a été demandé pour une nouvelle position (Conseiller du programme - RPC & SV, DGSTP) qui assumera la responsabilité de l'approbation AAE (art. 33) pour le paiement des bénéficiaires relatifs au RPC/SV;
- Colonne 2.04 – Un nouveau pouvoir financier a été demandé pour les Agents de service de paiement (ASP) de Service Canada afin de répondre aux besoins additionnels pour la prestation du mandat du RPC/SV;
- Colonnes 2.07, 2.08 et 2.09 – Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail étant une nouvelle position, le plein pouvoir a été ajouté sous les colonnes 2.07 (Programme canadien de prêts aux étudiants), 2.08 (Subvention canadienne pour l'épargne-études) et 2.09 (Bon d'études canadien / Loi canadienne sur l'épargne-étude) puisqu'il s'agit de programmes pour lesquels les seules positions dans le ministère sous le Sous-ministre ayant un pouvoir financier se situent dans la Direction générale de l'Apprentissage;

## EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

### INSTRUMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS D'APPROBATION DES DOCUMENTS FINANCIERS

- Colonne 2.14 - La Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail détient le plein pouvoir financier sous la colonne 2.14 de l'Instrument (« Transaction touchant le compte de gestion de l'assurance-emploi ») étant donné ses responsabilités pour l'Emploi.

#### Pouvoirs fonctionnels

- Colonne 2.04 – Nouveau pouvoir fonctionnel pour les positions de Directeur principal, Directeur et Spécialistes fonctionnels au sein de la DIRCM (DGDPF) pour les remises de retenues à la source des paiements de bénéficiaires aux clients et ajout d'une note de bas de page #6 pour restreindre le pouvoir financier aux retenues à la source;
- Colonne 2.14 – Correction au pouvoir fonctionnel pour le Directeur principal, Directeur et Spécialiste fonctionnel au sein de la DIRCM (DGDPF) restreint par erreur lors de la dernière révision de l'Instrument de délégation financière et ajout d'une note de bas de page #3 par souci de précision de la délégation;
- Des mises à jour d'éléments administratifs ont été faites afin de refléter les changements concernant la structure organisationnelle ainsi qu'au niveau des titres de positions pour des fonctions ministérielles.

#### Délégations conjointes – Autre ministère

- Selon la réorganisation du Cabinet des ministres, l'acronyme du nom du ministère partenaire a changé d'AANDC pour AANC. L'Instrument a été mis à jour.

### SECTION 3 – POUVOIRS FINANCIERS POUR LES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

#### Pouvoirs pour les programmes

- Le domaine de compétence a été renommé à « A – Approbation d'une proposition / Demande / Modification majeure »;
- Les définitions de changement « mineur » et « majeur » ont été révisées;
- Selon la réorganisation du Cabinet des ministres, l'acronyme du nom du ministère partenaire a changé de TPSGC pour SPAC. La note de bas de page #3 a été mise à jour;
- La pleine autorité a été déléguée à la Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail pour la liste des programmes suivants:
  - SFCEA;
  - Programme d'apprentissage, d'alphabétisation et d'acquisition des compétences essentielles pour les adultes;
  - Subvention incitative aux apprentis (2 000\$) / Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti (2 000\$)
  - Ententes sur le Fonds canadien pour l'emploi;
  - Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire

## EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

### INSTRUMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS D'APPROBATION DES DOCUMENTS FINANCIERS

- Subvention fédérale de soutien du revenu pour les parents d'enfants assassinés ou disparus (PEAD) (12 250\$);
- Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers;
- Programme de financement du travail;
- Ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées;
- Fonds d'intégration pour les personnes handicapées;
- Organisation de coopération et de développement économique;
- Passeport pour ma réussite;
- Programme d'appui aux initiatives sectorielles;
- Fonds pour les compétences et les partenariats;
- Initiative ciblée pour les travailleurs âgés;
- Stratégie emploi jeunesse - Objectif carrière / Connexion compétences;
- Stratégie emploi jeunesse - Expérience emploi été.

#### A-E Partie II

- Pleine autorité à la Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail.
- L'ensemble des pouvoirs financiers de S & C a été revu afin d'assouplir les délégations et ainsi offrir une meilleure prestation des services. Veuillez-vous référer à l'Instrument pour les nouvelles délégations.

#### Pouvoirs fonctionnels (Ministère)

- Le domaine de compétence a été modifié, « Article 33 de la *LGFP* » à « Article 33 de la *LGFP* – Subventions & Contributions (Vote 5) »;
- Une nouvelle ligne a été ajoutée (Article 33 de la *LGFP* – A-E Partie II) étant donné que A-E Partie II ne fait pas partie du Vote 5.

#### Délégations conjointes

- Le domaine de compétence a été renommé à « A – Approbation d'une Proposition / Demande / Modification majeure »;
- Les définitions de changement « mineur » et « majeur » ont été révisées;
- Les programmes de S & C ont été combinés sous les articles 61 et 63 de l'Assurance-emploi Partie II;
- La note de bas de page #1 relative au comté du Ministre a été retirée étant donné que les « Ententes sur le développement du marché travail » (EDMT) ne sont pas issues de projets et leur clientèle ne fait pas partie des activités des EDMT ou de l'A-E Partie II.
- L'ensemble des pouvoirs financiers de S & C a été revu afin d'assouplir les délégations et ainsi offrir une meilleure prestation des services. Veuillez-vous référer à l'Instrument pour les nouvelles délégations.

## EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

### INSTRUMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS D'APPROBATION DES DOCUMENTS FINANCIERS

<p><b>SECTION 4 – AUTRES POUVOIRS NON-FINANCIERS</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le pouvoir financier a été ajouté à la Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail sous la colonne « Accréditation des établissements d'enseignement » étant donné que les seules positions dans le ministère sous le Sous-ministre ayant un pouvoir financier sont dans la Direction générale de l'Apprentissage;</li><li>- Des mises à jour d'éléments administratifs ont été faites afin de refléter les changements concernant la structure organisationnelle ainsi qu'au niveau des titres de positions pour des fonctions ministérielles.</li></ul> <p><b>SECTION 5 – POUVOIRS DE RADIATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Colonnes 5.01, 5.02 et 5.03 – Les mêmes pouvoirs précédemment délégués à la Ministre du Travail ont été maintenus pour la Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail. Les domaines de compétence pour ces pouvoirs ont été élargis de façon à inclure la Direction générale de l'Apprentissage;</li><li>- Colonne 5.01 – Un nouveau pouvoir ministériel a été ajouté pour une position omise par erreur lors de la dernière mise à jour de l'Instrument pour le Directeur général, Services régionaux (SR), DGDPF;</li><li>- Sommes de peu de valeur – Un nouveau pouvoir ministériel a été ajouté pour plusieurs positions fonctionnelles pour déterminer les montants de faible valeur selon l'article 155,2(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques.</li></ul> <p><b>NOTES SUPPLÉMENTAIRES ET TABLEAU D'ÉQUIVALENCE</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'annexe A, à même les Notes supplémentaires, contient le Tableau d'équivalence des positions. Ce dernier a été mis à jour afin de refléter les changements de certains titres de positions ainsi que les pouvoirs délégués à de nouvelles positions.</li></ul>		
---	--	--